

PLAN DIRECTEUR DE L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH

Introduction

Depuis 2001, Les Amis de la montagne ont été invités à différentes occasions à prendre connaissance de l'évolution du projet de plan directeur et à le commenter. Les représentants de l'Oratoire ont fait preuve d'une grande ouverture et transparence au cours de tout le processus menant à la consultation publique. C'est d'autant plus à leur honneur, en l'absence actuellement de lieu d'échange formel ou de mécanisme de concertation pour le mont Royal.

Comme évaluation générale du projet de plan directeur, nous considérons qu'il s'agit dans son ensemble d'un projet bien intégré à la montagne, qui perpétue la vocation du site, en corrigeant certaines composantes du territoire permettant de mieux répondre aux besoins de sa clientèle. Les différentes instances de la ville, les représentants du ministère de la Culture et les groupes associatifs qui ont été impliqués dans le dossier depuis les deux dernières années, ont contribué au développement d'un projet qui est beaucoup plus sensible au milieu dans lequel il s'insère que le projet original rendu public en août 2001.

La première partie de notre présentation portera sur le cadre d'intervention tandis que nous aborderons plus particulièrement certaines propositions d'aménagement en deuxième partie.

Le cadre d'intervention

L'Oratoire Saint-Joseph est une grande institution au Québec qui a une renommée internationale. Cette institution contribue à l'histoire et à la définition de la montagne depuis près de 100 ans.

Bien que le chemin de la Côte-des-Neiges le sépare physiquement du noyau vert du mont Royal (parc du Mont-Royal et cimetières), l'Oratoire demeure une partie intégrante et importante du paysage de la montagne. Inclus dans le Site du patrimoine dès 1987, le site de l'Oratoire a été reconfirmé comme site d'intérêt patrimonial dans le nouvel *arrondissement historique et naturel du mont Royal*.

Considérant l'importance de ce plan d'aménagement dans le paysage du mont Royal :

- il est essentiel que les projets d'aménagements soient **évalués à la lumière des valeurs et des critères qui seront définis par l'arrondissement historique et naturel** et ce, particulièrement pour les éléments de paysage (aménagements paysagers et paysage naturel).

Considérant l'ampleur des travaux qui seront amorcés et à la lumière des ententes signées précédemment avec d'autres grandes institutions sur la montagne,

- un **mécanisme de suivi du plan devrait être intégré à l'entente** afin de suivre l'évolution des différentes phases de réalisation, de bien en connaître les étapes et les priorités. Ces informations peuvent être d'autant plus importantes que, selon les informations fournies par l'administration de l'Oratoire, le financement complet du plan d'aménagement n'est pas encore complété. Si des choix doivent être effectués

en cours de réalisation, il sera important de s'assurer que la qualité des interventions n'est sacrifiée d'aucune façon.

Nous remarquons avec regret, que **le plan d'aménagement de l'Oratoire n'est pas présenté dans son cadre élargi**, identifiant des liens actuels ou potentiels avec le milieu environnant. En plus d'occuper un des sommets de la montagne, cette grande institution qui accueille plus de 2 millions de visiteurs par année, est incluse dans l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, à la limite de l'arrondissement de Westmount. De plus, la propriété de l'Oratoire touche les limites de deux autres institutions d'enseignement (Villa Sainte-Marcelline et le Collège Notre-Dame) incluses dans l'arrondissement historique et naturel, qui ont également des projets de développement en vue.

Bien que nous reconnaissons qu'il ne fasse pas partie du mandat de l'Office de consultation de se prononcer sur cette question, nous profitons de cette tribune pour réitérer l'importance de mettre en place **un mécanisme de concertation** qui aura pour mandat d'assurer une vision d'ensemble du développement de la montagne. Rappelons que la mise en place de ce mécanisme a été approuvée en 1992 à l'occasion de l'adoption du plan de mise en valeur du mont Royal et qu'il a également fait consensus lors du Sommet de Montréal en juin 2002.

Les propositions d'aménagement

Les documents expliquant les raisons et les objectifs du plan d'aménagement parlent d'un «projet indispensable» devenu nécessaire pour rendre l'ensemble du site fonctionnel et sécuritaire et pour répondre aux besoins de la clientèle vieillissante et parfois handicapée. (*Présentation du plan d'aménagement. Sept. 2003 p. 3*)

Sans remettre en question l'analyse et les choix qu'ont fait les dirigeants de l'institution dans le plan d'aménagement, nous partageons les préoccupations exprimées par certains intervenants quant à l'ampleur du projet en terme d'investissements (45 millions \$), de sa mise en chantier et de sa réalisation complète. Nos grandes institutions sur la montagne ont un devoir de poser des gestes qui soient à la hauteur et dans le respect du lieu qu'elles habitent.

Les objectifs du plan (*Présentation du plan d'aménagement. Septembre 2003 p.4*)

Le premier objectif concerne la «mise en valeur du patrimoine» en identifiant uniquement des éléments de patrimoine bâti.

Le nouveau décret *d'arrondissement historique et naturel*, tout comme les conclusions des différents exercices qui ont été menés par la ville depuis les deux dernières années (sommets sectoriel sur le mont Royal, document complémentaire au plan d'urbanisme) ont élargi la notion de patrimoine **pour y inclure également le patrimoine naturel, paysager, culturel et historique**. Le plan déposé traite de ces différents aspects sans regrouper les interventions sous ces thèmes nécessairement. Nous croyons que chacun de ces thèmes devrait toujours être repris dans chaque analyse ou évaluation afin qu'aucun ne soit négligé.

Le bâti.

Les nouvelles constructions. Nous souscrivons aux choix qui ont été faits de garder une certaine sobriété (volumétrie, choix des matériaux) dans la définition des nouveaux bâtiments à l'ouest du site afin de garder l'emphase sur l'axe sacré, la crypte et la basilique.

Le choix de toits végétalisés pour atténuer l'impact des nouvelles constructions au pied de la colline et dans le talus nous apparaît, a priori, une solution acceptable. Toutefois, à la lumière des commentaires de participants à la consultation sur le cimetière Notre-Dame-des-Neiges sur ce type d'aménagement, nous nous inquiétons du maintien de la qualité de ces aménagements paysagers à long terme. Considérant l'importance de ces aménagements dans l'appréciation générale du paysage de cette partie du site de l'Oratoire, nous recommandons qu'une attention particulière y soit portée.

La mise en valeur de la basilique et des vues qu'elle offre sur la ville. L'ouverture du dôme et du lanterneau au public est une très heureuse initiative de la part des dirigeants de l'Oratoire. Cette visite permettra d'enrichir l'expérience du visiteur sur le site de l'Oratoire et sur la montagne.

Le paysage et les composantes naturelles

Les projets d'aménagement paysagers sur la montagne ne doivent plus être envisagés comme une fonction secondaire mais bien comme une composante essentielle de tout projet de développement. Le document complémentaire au plan d'urbanisme ainsi que les critères qui seront précisés par le nouvel arrondissement historique et naturel du mont Royal permettront de définir encore plus clairement la qualité des interventions paysagères recherchées en fonction du lieu, de son histoire et des composantes naturelles du site.

L'ajout d'une équipe d'architectes paysagistes en cours de processus d'élaboration du plan d'aménagement de l'Oratoire s'est avéré fort positif et a permis une réflexion en profondeur sur les questions du paysage de l'ensemble du site. Nous tenons à souligner la qualité des documents produits par l'équipe de professionnels de l'Oratoire ainsi que les propositions d'aménagement.

Axe sacré. Nous apprécions la recherche et le travail conceptuel consolidant l'axe principal (l'axe sacré) menant à la basilique. Considérant que l'axe sacré marque de façon prépondérante le paysage et l'expérience du visiteur, il convient que cet aménagement soit réalisé avec toute l'importance, la qualité et la sensibilité qu'exige le lieu.

Stationnements. L'aménagement paysager est particulièrement important considérant l'impact des stationnements sur le paysage du haut de la basilique vers la ville. Bien que le nombre de places ait été réduit, les espaces de stationnements demeurent encore très visibles et très présents dans le paysage. Nous suggérons que d'autres réflexions et recherches soient maintenues avec différents instances et partenaires afin d'explorer, si c'est encore possible, d'autres avenues.

De façon plus spécifique dans la proposition présentée, nous questionnons le choix d'un talus pour créer une barrière visuelle entre la rue Queen-Mary et le stationnement. Des végétaux permettraient de créer l'effet désiré sans pour autant couper cette partie de la propriété de son lien avec la rue et le piéton.

Rampe d'accès. La rampe d'accès étant un élément de services obligatoire qui n'ajoute pas à l'esthétique du lieu, l'aménagement paysager sera d'autant plus important pour camoufler une structure qui s'impose dans un paysage plus naturel.

À détailler et à inclure dans un plan d'aménagement à long terme. Dans les documents déposés pour fins de consultation, on retrouve un plan identifiant les zones de conservation, comprenant entre autres, le jardin du chemin de croix ainsi que les zones boisées sur le restant de la propriété. Considérant l'importance et la rareté des milieux naturels sur la montagne, nous suggérons qu'un plan de gestion et d'entretien de la forêt soit élaboré pour assurer la santé et le maintien de cette forêt.

Sur le site de l'Oratoire, de très belles et grandes parois rocheuses peuvent être admirées. Il serait intéressant éventuellement de trouver des façons de mettre en valeur ces attributs qui caractérisent le paysage de la montagne.

Le patrimoine historique et culturel

L'exercice du plan directeur aura servi sans contredit à enrichir les connaissances et à documenter l'histoire de cette grande institution québécoise sur la montagne.

Nous apprécions également les efforts qui sont identifiés dans le plan d'aménagement pour permettre un meilleur service et une meilleure accessibilité des documents d'archives et d'information au public par la relocalisation de la bibliothèque et du centre de recherche.

Nous encourageons l'Oratoire à poursuivre, à l'occasion de son 100e anniversaire et même au-delà, la diffusion de ces connaissances pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté québécoise.

Autres considérations

Sortie sur Cedar Crescent. Des résidents ont manifesté leur inquiétude quant à l'ouverture du chemin Kingston aux véhicules automobiles. Bien que les projections de l'Oratoire mentionnent un achalandage de 15 véhicules /jour, une fois le chemin aménagé, le contrôle risque d'être difficile et il est possible, sinon probable, qu'à moyen et long termes, cette sortie devienne plus achalandée, ce qui est non souhaitable dans un secteur résidentiel.

Pour ces raisons, nous recommandons qu'une autre alternative soit évaluée et que le chemin puisse être conservé dans sa forme actuelle.